

OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL.

Mesdames, messieurs,

Nous avons débattu des orientations budgétaires lors de la séance du Conseil départemental du 21 novembre 2024.

J'ai désormais l'honneur de vous présenter le projet de budget 2025. Il arrive dans un contexte très particulier, d'une part car nous entrons dans la deuxième partie de mandat qui doit consolider nos actions engagées et porter des ambitions nouvelles pour ces dernières années et, d'autre part, car les projets de lois de finances pour 2025, marquées par le retour de l'austérité budgétaire avec des impacts forts sur les finances des collectivités territoriales, n'ont, à l'heure où ce rapport est écrit, pas été adoptés.

Toutefois, le budget 2025 du Département de la Seine-Saint-Denis est un budget de combat qui :

- Porte un haut niveau d'ambitions, en particulier en matière de solidarités et d'éducation pour réduire les inégalités et continuer à développer les services publics du territoire ;
- Fait le choix de l'investissement, malgré la contrainte budgétaire, pour préparer l'avenir de la Seine-Saint-Denis, améliorer le cadre de vie de ses habitant.e.s et poursuivre la bifurcation écologique.

I. Un contexte économique fragile et le retour de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques

I.1. Un contexte économique morose et une éventuelle reprise en demi-teinte

1.1.1 Les années 2023 et 2024 ont été marquées par une dégradation du contexte économique

Les prévisions budgétaires du gouvernement pour les PLF 2023 et 2024 ont été d'un optimisme coupable - en 2024, prévue initialement à 1,4 %, la croissance ne devrait finalement atteindre que 1,1 % du PIB. La surestimation des recettes, en particulier celles de la TVA, a entraîné, en cascade, des fortes difficultés pour le pilotage des budgets des collectivités, en particulier pour les Départements. Face à cette situation, les collectivités se trouvent dans une situation dont seul l'Etat peut être désigné comme responsable.

Le niveau de croissance et d'inflation ont en effet un impact direct sur les recettes des collectivités territoriales, et notamment des Départements du fait de la corrélation directe avec le produit de TVA qui leur est reversé. Un ralentissement de croissance et une inflation à la baisse se traduisent négativement sur la dynamique de TVA, qui en 2023, comme en 2024, a été revue à la baisse en cours d'année. Ainsi, alors qu'en LFI pour 2023, l'Etat avait tablé sur une dynamique de TVA à hauteur de 5,1%, la dynamique réelle encaissée de la TVA n'a été que de 2,8%.

L'année 2024 ne diffère pas, avec une dynamique prévisionnelle de TVA prévue à +4,5 %, inscrite en loi de finances pour 2024 et qui est désormais estimée à +0,85 % pour la fin de l'année 2024 (prévision sans doute pessimiste). Ce sont ainsi 1,9 Md€ de "trop perçu" de recettes de TVA qui sont réclamées aux collectivités en cette fin d'année, alors même que leurs crédits sont en grande partie déjà consommés.

Le contexte économique est également marqué, pour les Départements, par la chute des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). En 2023, les DMTO s'élevaient au niveau national à 12,9 milliards d'euros, en baisse en moyenne de 22 % par rapport à 2022. Le Département de la Seine-Saint-Denis a subi en 2023 une baisse de 30 % de ses DMTO, comme l'ensemble des Départements franciliens.

En 2024, la baisse s'est poursuivie. Au premier trimestre, la baisse enregistrée était de -26% par rapport au premier trimestre 2023. Si la situation semble s'améliorer sur les derniers mois de l'année, la trajectoire estimée pour 2024 reste de - 15 % au niveau national et de plus de 20 % pour le Département.

Cette baisse combinée des recettes de DMTO et de fraction de TVA a pour conséquence la diminution des épargnes des collectivités. Ainsi, entre 2022 et 2023, l'épargne brute des collectivités a diminué de 6,4 % (tous niveaux de collectivité confondus)¹. Toutefois, cette moyenne masque les réelles disparités entre les différents niveaux de collectivité : alors que le bloc communal parvient à augmenter son épargne brute (+ 5,4 %), les régions voient celle-ci diminuer de 5%, tandis que celle des Départements chute de - 38,2%.

Cette baisse est encore plus forte en 2024, puisqu'elle devrait diminuer de 8,7 % entre 2023 et 2024 (tous niveaux de collectivité confondus) s'agissant de l'épargne brute, tandis que l'épargne nette chute de 15,8 %. Si tous les niveaux de collectivité voient leur épargne brute diminuer, les Départements sont à nouveau la strate la plus durement touchée par cette baisse (- 31,8% contre -5,1 % pour les Régions et -4,4 % pour le bloc communal).

Cette particularité départementale s'explique notamment par la prépondérance des DMTO et de la fraction de TVA en pourcentage des recettes de fonctionnement, alors même que les

dépenses sociales obligatoires, notamment dans le champ de l'autonomie connaissent une croissance soutenue.

1.1.2 Des hypothèses de croissance faible pour 2025 mais un recul de l'inflation

Dans l'ex Projet de loi de finances pour 2025, le Gouvernement prend l'hypothèse d'une croissance de PIB de 1,1% pour 2025, dans la moyenne de celles données par les différentes instances (entre 1% pour l'OFCE et 1,3 % selon le FMI en juillet 2024 et la Commission européenne en avril).

S'agissant de l'inflation, l'Etat prévoit un taux d'inflation à 1,8% contre 2,1% pour 2024. Le scénario gouvernemental se base sur la poursuite de la décélération de l'inflation observée depuis début 2023 et sur l'hypothèse d'un retour progressif au niveau de consommation avant 2021. Le Haut Conseil des Finances Publiques considère cette prévision un peu élevée compte tenu de la baisse des prix de l'énergie et la stabilité attendue pour les produits alimentaires et produits manufacturés en 2025.

En matière de taux bancaires, la tendance a évolué dès 2024 après une période d'augmentation des taux directeurs notamment liée à la forte poussée inflationniste. En effet, la BCE a entamé une baisse progressive de ses taux directeurs. Les marchés financiers anticipent une poursuite de cette tendance. Cette évolution aura, selon le gouvernement et les professionnels du secteur immobilier, comme conséquence la baisse des taux de crédit immobilier. Le marché immobilier pourrait ainsi repartir dans le courant de l'année 2025.

Bien que la baisse de l'inflation et des taux directeurs réduisent les charges des collectivités, les prévisions de croissance et de déficit du projet de loi de finances présentent des perspectives moroses.

1.2 Le retour de la rigueur imposée aux collectivités par la « contribution au redressement des finances publiques » prévue au PLF pour 2025

1.2.1 Le déficit public : l'enjeu majeur pour le Gouvernement en 2025

Le déficit public national (recettes totales hors emprunt déduites des dépenses totales hors annuité en capital) est passé de -4,7 % du PIB en 2022 à - 5,5 % du PIB en 2023, au-delà des projections initiales (-4,9%)¹. Il est aujourd'hui estimé à - 6,1 % du PIB en 2024 (PLF 2025), contre -4,4 % initialement annoncé dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Cette situation est le résultat du choix politique de suppression non remplacée des impôts depuis 2018 : la taxe d'habitation en premier lieu (qui représente 20Mds) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à compter de 2021. Cette baisse de recettes a été concomitante à une forte hausse des dépenses, conséquence directe de des choix faits en 2020 et 2021 pour répondre à la crise du COVID-19.

Aussi, le projet de loi de finances initiale proposait une économie globale de 60 milliards d'euros, 40 milliards d'euros de moindres dépenses et 20 milliards d'euros de recettes supplémentaires.

Sur les 40 milliards d'économies de dépenses prévues par l'État dans l'ex PLF 2025 , il est affiché une participation des collectivités locales à hauteur de 5 milliards d'euros. Toutefois, l'addition est plutôt de l'ordre de 8,3 Mds d'euros en tenant compte :

¹ Consolidation des données des administrations publiques centrales (APUC), des administrations publiques locales (APUL) et des administrations de la sécurité sociale

- du gel de la dynamique de la TVA : 1,5 Md€
- la suppression du FCTVA en fonctionnement et la baisse du taux en investissement : 0,8 Md€
- le prélèvement sur impositions alimentant un fonds de réserve : 2,7 Mds€
- la diminution des variables d'ajustement (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle/Fonds de péréquation départementaux de la taxe professionnelle) : 0,5 Md€
- la baisse des crédits affectés au Fonds vert : 1,5 Md€
- la hausse de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL : 1,3 Md€

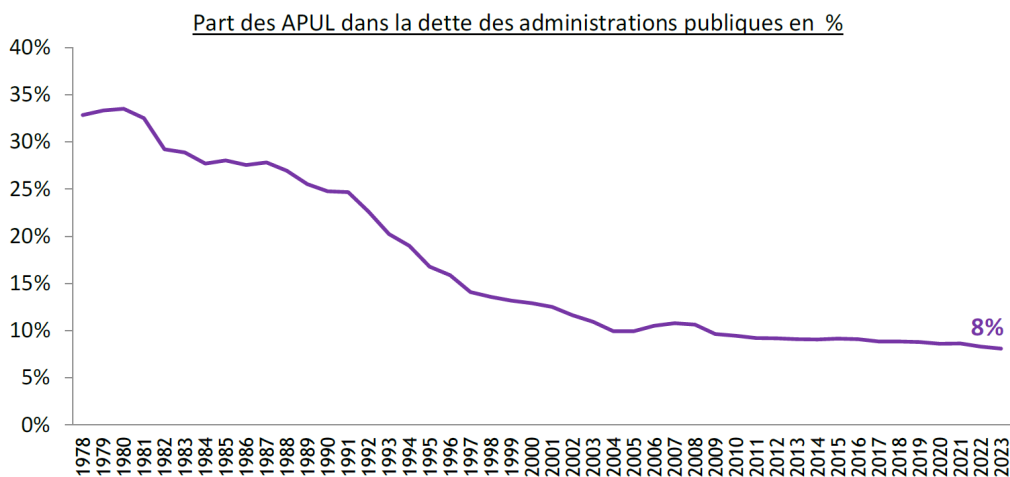
Or, cette mise à contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public paraît disproportionnée au regard du fait que la part des collectivités locales dans le déficit et la dette publiques est historiquement marginale.

1.2.2 Les collectivités ne sont pas responsables de l'aggravation du déficit public

En septembre 2024, Bruno Le Maire, alors ministre démissionnaire de l'économie et des finances annonçait que le surcroît des dépenses des collectivités pourrait aggraver de 16 milliards d'euros le déficit 2024 – propos tenus avant la présentation du PLF 2025.

Or, l'analyse des comptes des administrations publiques locales (APUL), dont font parties les collectivités territoriales, illustre le contraire. Ainsi, le budget des APUL ne représente en 2023 que 0,4 % sur les 5,5 % du déficit national (dont seulement 0,2 % pour les collectivités territoriales)²

Parallèlement le poids de la dette des APUL n'a cessé de diminuer depuis les années 1980, pour ne représenter plus que 8% de la dette publique ces dernières années.



Cette contribution de la part des collectivités est d'autant plus contestable que ce sont ces dernières qui portent les deux tiers des investissements publics du pays (hors investissement en matière de défense nationale), et qu'elles jouent un rôle majeur en

2 INSEE, comptes de la nation 2023 et rapport de la Cour des Comptes ; les finances publiques locales 2024, fascicule 1, juillet 2024

matière de services publics de proximité et, s'agissant des Départements, en matière de financement des dépenses de solidarité. Ainsi, une note récente de la Fondation Jean Jaurès estimait que la conséquence de cette mise à contribution des collectivités pourrait avoir pour effet de réduire l'investissement local de 12 milliards d'euros, tout en augmentant l'endettement public.

Par ailleurs, le discours imputant la responsabilité du déficit public aux collectivités locales occulte les difficultés de leur mode de financement hérité des réformes fiscales successives qui, en supprimant peu à peu leurs leviers fiscaux, ont réduit d'autant leur capacité d'agir. Dans le même temps, l'absence de réforme en profondeur de la péréquation accentue les inégalités territoriales et les dépenses sociales transférées sans compensation à la hauteur des besoins mettent en exergue un modèle financier qui est, pour les Départements, à bout de souffle .

1.2.3 Les impacts de l'ex PLF 2025 pour la Seine-Saint-Denis

Pour le Département de la Seine-Saint-Denis, les dispositions issues de la première version du PLF et du PLFSS pour 2025 présentés à l'Assemblée nationale, s'élèvent à 44 millions d'euros, dont 40 millions d'euros en fonctionnement et 4 millions d'euros en investissement comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires présenté à l'assemblée départementale du 21 novembre 2024.

La répartition de ces 44 millions était la suivante :

Mesure du PLF déposé par le gouvernement	Incidence sur le budget
Stabilisation en valeur de la recette de fraction de TVA	- 19 M€ en RF
FCTVA - exclusion des dépenses de fonctionnement	- 1,9 M€ en RF
FCTVA - abaissement du taux de 16,404% à 14,850%)	- 4,3 M€ en RI
Minoration de l'enveloppe DCRTP	- 1,2 M€ en RF
Non renouvellement du geste CNSA	- 12 M€ en RF
Masse salariale (hausse de 4 points du taux de cotisation employeurs CNRACL)	+ 6 M€ en DF
Total	44 M€ au BP 2025 (dont 40M€ en fonctionnement et 4M€ en Investissement)

RF = Recette de fonctionnement

RI = Recette d'investissement

DF = Dépense de fonctionnement

Lors du congrès de l'ADF, des ajustements aux textes financiers ont été évoqués :

- La réduction du taux du prélèvement sur les recettes des départements (dans le cadre du mécanisme d'épargne forcée), initialement prévu à 2 % ;
- La non-rétroactivité des mesures relatives aux fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- La possibilité, pour les départements, de relever pour trois ans le plafond des droits de mutation à titre onéreux, à hauteur de 0,5 point ;
- L'étalement sur 4 ans de la hausse des cotisations CNRACL, soit probablement + 3 points pour 2025, eu lieu des 4 points initialement prévus ;
- Un abondement des concours CNSA à hauteur de 200 millions.

Ces mesures auraient pu diviser par deux la mise à contribution du Département. Par ailleurs, outre qu'elles continuent à faire porter aux collectivités une part de contrainte budgétaire significative, ces mesures ne règlent en rien la question fondamentale des inégalités de financement entre territoires. Pis, elles risquent de les creuser.

Ainsi, si la possibilité de rehausser le taux plafond des DMTO de 0,5 point pourrait générer une ressource supplémentaire de l'ordre de 16 millions en année pleine pour le Département de la Seine-Saint-Denis, cette mesure est beaucoup plus favorable aux territoires qui ont des bases fiscales plus élevées en matière de DMTO. Ainsi, 1/2 point de plus de DMTO représente 10 € par habitant en Seine-Saint-Denis, 30 € par habitant dans les Hauts-de-Seine et 50 € par habitant à Paris.

C'est pour cette raison que le renforcement de la péréquation inscrite dans la loi reste un enjeu majeur pour le Département de la Seine-Saint-Denis. Or, en 2025, le fonds national de péréquation des DMTO (FNPDMTO), seul dispositif légal de péréquation d'envergure, connaîtra son plus bas niveau depuis sa création en 2020, de l'ordre de 1,5 Mds€.

- Un contexte institutionnel instable.

Dès le débat d'orientation budgétaire, nous avons proposé que le budget 2025, ne tienne pas compte des mesures du projet de loi de finances. D'une part, parce que le budget départemental devait être voté en amont du vote de la loi de finances et prendre en compte ces mesures avant même qu'elles soient adoptées reviendrait à les légitimer, d'autre part, l'instabilité parlementaire nous engageait à une grande prudence. .

Force est de constater que le vote d'une motion de censure et les conséquences qui s'en suivent nous ont donné raison.

Ainsi, l'éventuels ajustements budgétaires en fonction des prochaines mesures des futurs PLF et PLFSS seront ainsi réalisés en cours d'année 2025 dans le cadre de la décision modificative en juin 2025.

Poursuivre le combat pour une juste compensation.

Le combat pour une juste compensation des transferts de compétences doit, plus que jamais se poursuivre ; la réforme du financement de l'autonomie en est un exemple parlant. Cette réforme pour améliorer et harmoniser les taux de compensation des dépenses d'autonomie qui devait être mise en œuvre à partir de l'année 2024 n'a toujours pas vu le jour .

En dépit de ce contexte, le budget qui vous est présenté conserve une ambition forte tant sur le champ des solidarités que celui des investissements, plus que jamais indispensables pour continuer à préparer l'avenir du territoire, en particulier face au défi du changement climatique et ce, en dépit de la suppression du fonds vert.

II. Un budget ambitieux malgré les fortes contraintes pesant aussi bien sur les recettes que les dépenses de fonctionnement

Le budget 2025 tient compte de l'entrée du Département de la Seine-Saint-Denis dans l'expérimentation relative à la fusion des sections soins et dépendance des EPHAD, venant ainsi modifier la structure du budget de fonctionnement de la politique autonomie, tant en dépenses, qu'en recettes.

Dans le cadre de l'article 79 du projet de loi de financement pour la sécurité sociale, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est porté volontaire pour expérimenter le transfert de la section dépendance, et donc de la dépense d'APA Etablissement à l'État. Comme l'ensemble des transferts de compétences, l'expérimentation induit le transfert de ressources à l'État pour financer la partie dépendance des EHPAD.

Le montant de ce transfert correspond à la moyenne des dépenses APA en établissement entre 2022-2024, soit environ 29,7 millions d'euros. Un montant provisoire sera d'abord calculé sur la moyenne 2021-2023 puis le montant définitif nous sera notifié au premier semestre 2025.

Pour compenser ce transfert de compétences, le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 prévoit, dans les termes actuels des discussions au Parlement, le transfert des ressources suivantes :

- une partie des ressources à transférer à l'État sera prélevée sur le concours APA (41,5%). Cette part sera dynamique et évoluera en fonction de l'enveloppe globale du concours APA à répartir au niveau national
- une partie sera prélevée sur la taxe sur les conventions d'assurance (40,7%) et sera figée dans le temps - une partie sera également prélevée sur la taxe sur les conventions d'assurance (17,7%) mais cette part sera dynamique et évoluera en fonction de la dynamique nationale de la TSCA

Un rapport spécifique a été présenté lors de la Commission Permanente du 28 novembre 2024.

2.1 Des recettes de fonctionnement marquées par la baisse des DMTO et de la péréquation

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 1 730,5 millions d'euros, soit une baisse de 3,3% par rapport au budget primitif de 2024 (1 789,6 millions d'euros).

Les recettes du Département sont principalement composées par ses recettes générales dont le dynamisme et l'évolution sont, par nature, fortement corrélés à la conjoncture économique.

La structure des recettes réelles de fonctionnement au BP 2025 et leur évolution par rapport au BP 2024 sont les suivantes à isopérimètre de l'expérimentation (retrait des recettes et des dépenses transférées à l'Etat dans la référence du BP 2024) :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement - BP 2024 / 2025				
Recettes de fonctionnement du budget principal (En million d'euros)	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2024 / 2025	
RECETTES GÉNÉRALES	1 484,2	1 425,6	-3,9%	-58,6
DONT FISCALITÉ:	1 063,0	1 022,2	-3,8%	-40,8
Fraction de Taxe sur la valeur ajoutée (ancienne TFPB et CVAE)	634,8	628,2	-1,0%	-6,6
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	180,0	150,0	-16,7%	-30,0
Quote-part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)	217,5	221,0	1,6%	3,4
Taxe d'aménagement	14,0	5,8	-58,8%	-8,2
DONT DOTATION :	279,6	280,3	0,3%	0,7
Transferts de compétences dont :	65,6	66,3	1,1%	0,7
Dotations globale de fonctionnement (DGF)	46,0	46,8	1,7%	0,8
Dotations générale de décentralisation (DGD)	6,8	6,8	0,0%	0,0
Quote-part de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	12,8	12,8	-0,4%	-0,1
Compensations fiscales dont :	213,9	213,9	0,0%	0,0
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et dotation de transfert pour compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (dotation ²)	82,3	82,3	0,0%	0,0
Attribution de compensation régionale de CVAE	115,7	115,7	0,0%	0,0
FCTVA voirie	1,9	1,9	0,0%	0,0
Fraction additionnelle de TVA	14,0	14,0	0,0%	0,0
DONT PÉRÉQUATION HORIZONTALE :	141,6	123,1	-13,1%	-18,5
Fonds globalisé des DMTO	109,0	90,5	-17,0%	-18,5
Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF)	32,6	32,6	0,0%	0,0
Autres recettes (CNSA, domaniales, participation des familles et produits exceptionnels)	182,7	200,9	10,0%	18,2
Produits financiers	2,3	2,4	3,0%	0,1
Sous-total (hors résultat reporté et reprise de provision)	1 684,6	1 645,5	-2,3%	-39,1
Reprise sur provision pour risques	105,0	85,0	-19,0%	-20,0
TOTAL*	1 789,6	1 730,5	-3,3%	-59,1

*Comparaison à périmètre constant, prise en compte du retraitement de la TSCA dans le cadre de l'expérimentation de la fusion des sections.

Pour 2025, les recettes générales représentent 82,4% des recettes réelles de fonctionnement.

2.1.1 Une baisse des recettes fiscales, notamment liée aux DMTO

Les recettes fiscales inscrites au BP 2025 s'établiront à hauteur de 1 022,2 millions d'euros, soit une diminution de 3,8% par rapport au BP 2024 (1 063 millions d'euros).

- **DMTO**

Après une année 2023 marquée par la chute des DMTO pour l'ensemble des Départements, y compris la Seine-Saint-Denis, les incertitudes sur l'évolution du marché immobilier se poursuivent sur 2024 avec une baisse moyenne observée sur les premiers mois de l'année de - 20 % pour l'ensemble des Départements (source Départements de France). Après avoir connu un niveau de DMTO à 238 millions en 2022, 169 millions en 2023 et une prévision à 130 millions pour 2024, cela représente une perte de 100 millions en deux ans pour le Département de la Seine-Saint-Denis..

Cependant, les premières baisses des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (effectuées en juin et septembre) ainsi que celles de la FED devraient dynamiser le marché immobilier. On peut donc raisonnablement émettre l'hypothèse que les recettes des DMTO atteignent leur point le plus bas durant l'année 2024. Après une prévision de 130 millions de DMTO pour 2024 inscrite au budget supplémentaire de juin dernier, il est ainsi anticipé une légère hausse du produit des DMTO à environ 150 millions d'euros pour le budget 2025.

Par ailleurs, la taxe d'aménagement étant fortement liée au marché immobilier, elle a subi les mêmes évolutions ces deux dernières années, et particulièrement sur 2024. Il est donc proposé d'inscrire 5,7 millions d'euros au BP 2025 soit une baisse de 8,2 millions d'euros (-58,8%) par rapport au BP 2024.

- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

À la suite des réformes de 2021 et 2023, le Département de la Seine-Saint-Denis a vu ses recettes de taxe foncière (TFPB) et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacées par des fractions du produit de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont la dynamique est identique à celle observée au niveau national.

Après avoir connu une forte croissance de son produit en 2022 (+8,6 %) liée à la reprise économique post-covid, le produit de la TVA connaît un très fort ralentissement de sa croissance en 2023 (+2,8%) et 2024. Pour 2024, l'État revoit le niveau de croissance à 0,85 % dans le cadre du PLF 2025. Pour 2025, la croissance retenue dans le PLF est de 2,9 %.

Une dynamique plus prudente, de 2%, est retenue au BP 2025, se traduisant par une inscription à hauteur de 628,2 millions d'euros.

- Taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA)

En 2025, il est prévu un montant de TSCA de 221 millions d'euros, soit une progression (à périmètre constant) de +1,6 % par rapport à l'exercice 2024 (217,5 millions).

Comme indiqué plus haut, dans le cadre de l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendances des EPHAD, le Département transfère une partie de la TSCA pour compenser le transfert de la compétence. Ainsi, le montant rétrocédé à l'État pour 2025 sur la TSCA est de 16,7 millions d'euros.

2.1.2 Des dotations et compensations fiscales stables

Il est proposé d'inscrire, au BP 2025, 46,8 millions d'euros au titre de la DGF, soit une augmentation de 0,8 million d'euros par rapport au BP 2024 (+1,7%). Cette hausse est principalement due à l'abondement de la part péréquée de la DGF décidé chaque année en Loi de finances mais également liée aux indicateurs financiers favorables au Département Séquano-Dionysien.

Les autres dotations, qui représentent au BP 2025 un montant global de 233,5 millions d'euros, seront stables par rapport au BP 2024 car figées. Seule la DCRTP pourrait diminuer si le projet de loi de finances était adopté tel que dans sa version initialement transmise à l'Assemblée nationale. L'ajustement à réaliser en cours d'exercice est estimé à 1,2 millions d'euros.

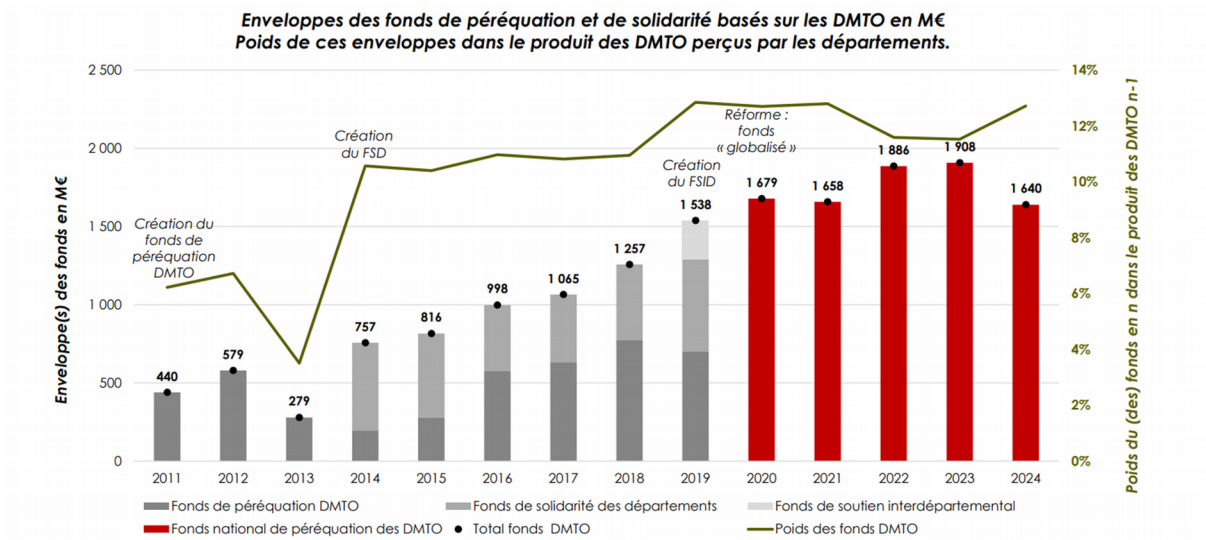
2.1.3. Une péréquation en forte baisse

- Le fonds globalisé de péréquation des DMTO

Il est prévu d'inscrire 90,5 millions d'euros au BP 2025, soit une diminution de 18,5 millions d'euros (-17%) par rapport au BP 2024 (109 millions d'euros).

Compte-tenu du niveau de DMTO en 2024, l'enveloppe globale du fonds de péréquation des DMTO ne devrait pas atteindre plus d'1,5 Mds€ contre 1,6 Mds en 2024, soit le niveau le plus bas depuis la refonte de ce dispositif de péréquation en 2020.

Il a par ailleurs été décidé par le Comité des Finances Locales de débloquer l'intégralité de la réserve en 2024. Par conséquent, l'année 2025 ne bénéficiera d'aucun abondement supplémentaire sauf réforme du taux de prélèvement.



- Le Fonds de solidarité des Départements de la Région Île-de-France (FSDRIF).

Il est proposé de reconduire le montant inscrit au BP 2024, soit 32,6 millions d'euros compte-tenu de la stabilité de l'enveloppe.

2.2. Des dépenses de fonctionnement en hausse de 1% par rapport à 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 651,06 millions d'euros au BP 2025, réparties en plusieurs catégories, en évolution de + 1,0 % par rapport au BP 2024. La structure des dépenses par nature (en mouvements réels) du budget principal et leur évolution par rapport au BP 2024 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	BP 2024	BP 2025	BP 2024/ BP 2025	Part BP 2025
Fournitures & services extérieurs	192,34	178,7	-7,10%	10,80%
Dépenses de personnel ³	427,22	443,75	3,90%	26,90%
Impôts et taxes	4,00	4,06	1,50%	0,30%
Autres charges d'activité	938,76	957,81	2,00%	58,00%
Charges financières	57,28	56,00	-2,20%	3,40%
<i>dont intérêts</i>	47,75	44,63	-6,50%	2,70%
<i>dont loyers des contrats de partenariat</i>	6,79	5,84	-14,00%	0,40%
<i>dont indemnités de résiliations, compensées par une reprise de provision</i>	2,75	2,88	4,70%	0,20%
Divers, y.c. prélèvements au titre des fonds de péréquation DMTO	15,01	10,78	-28,20%	0,70%
TOTAL	1 634,62	1 651,06	1,00%	100,00%

La baisse des fournitures et services extérieurs s'expliquent par plusieurs facteurs :

- la baisse des prix de l'électricité à hauteur de 2,7 millions d'euros
- les nouvelles modalités de facturation de la carte Améthyste (facturation au passage et non plus forfaitaire) pour 3 millions d'euros
- la modification des modalités de financement de PAM 93 à hauteur de 3,3 millions d'euros
- et la fin des dépenses au titre des Jeux Olympiques et Paralympiques pour 5,5 millions d'euros.

Les dépenses de personnel sont en hausse afin de couvrir les revalorisations salariales réalisées ces deux dernières années en parallèle de l'augmentation des effectifs de la collectivité sur cette même période (*détails dans le rapport ci-après*).

Les autres charges d'activité (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement, contributions obligatoire et participations, subventions) augmentent entre le BP 2024 et le BP 2025. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des dépenses d' AIS (+ 13,6 millions d'euros), par l'augmentation des dépenses relatives à l'aide sociale à l'enfance (+ 6,1 millions d'euros), par 2,2 millions d'euros de plus consacrés à la participation IDF Mobilités et par la hausse de la participation aux frais de la BSPP et de la Préfecture de police (+1,8 million d'euros).

Les charges financières diminuent entre le BP 2024 et le BP 2025 du fait de la baisse des taux.

Enfin, les dépenses diverses (prélèvements au titre des fonds de péréquation et reversements de taxes) baissent également : cela s'explique principalement par la diminution de la contribution du Département de la Seine-Saint-Denis au Fonds de péréquation des DMTO, conséquence de la réduction de l'assiette DMTO 2024.

2.2.1. Des allocations individuelles de solidarité marquées par la forte progression de la PCH

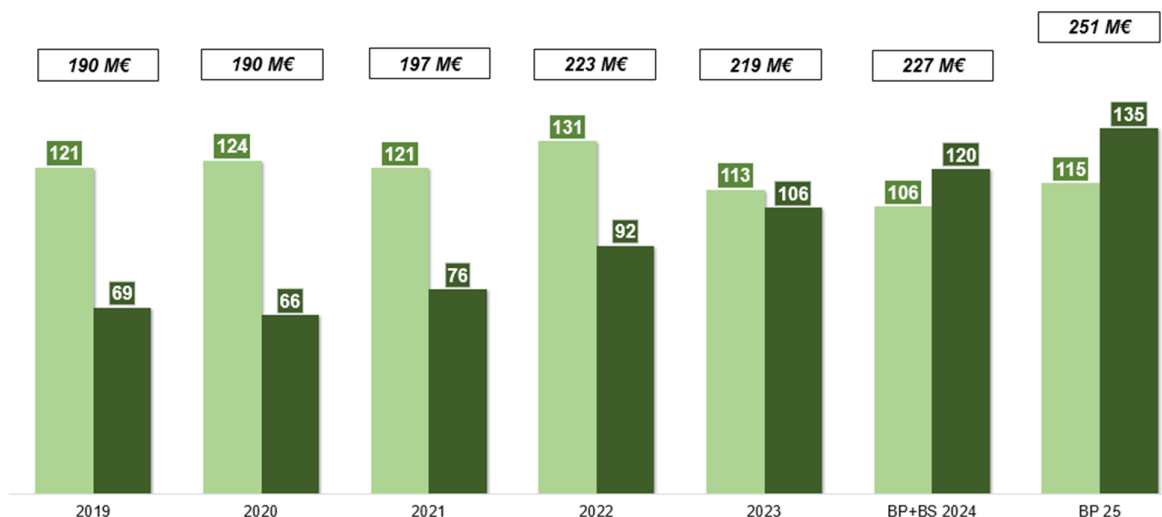
Les dépenses d'allocation individuelles de solidarité – APA et PCH – augmentent de 12,3 % entre le BP 2024 et le BP 2025, pour un montant global de **250,7 millions d'euros** :

- **Prestation compensation handicap (PCH)** : elle s'élève à 135,4 millions d'euros, soit + 17,3% par rapport au BP2024. Cette augmentation est justifiée par l'augmentation continue du nombre de bénéficiaire (+11 %) et par les revalorisations tarifaires. Le poids de la rétroactivité du fait du déstockage des dossiers de la MDPH, dans le contexte de l'amélioration des délais d'instruction et de mise en paiement, explique également une part de cette hausse.
- **Allocation personnalisée autonomie (APA)** : elle s'élève à 115,3 millions d'euros, soit une hausse de 8,6 % par rapport au BP2024. Cette augmentation s'explique principalement par la dynamique concernant les bénéficiaires, ainsi que par des mesures nouvelles de soutien aux SAAD et de revalorisations des tarifs

Dans le graphique ci-dessous, l'ensemble des années antérieures ont été retraitées de la dépense du forfait global dépendance.

Dépenses APA et PCH En M€

■ APA ■ PCH

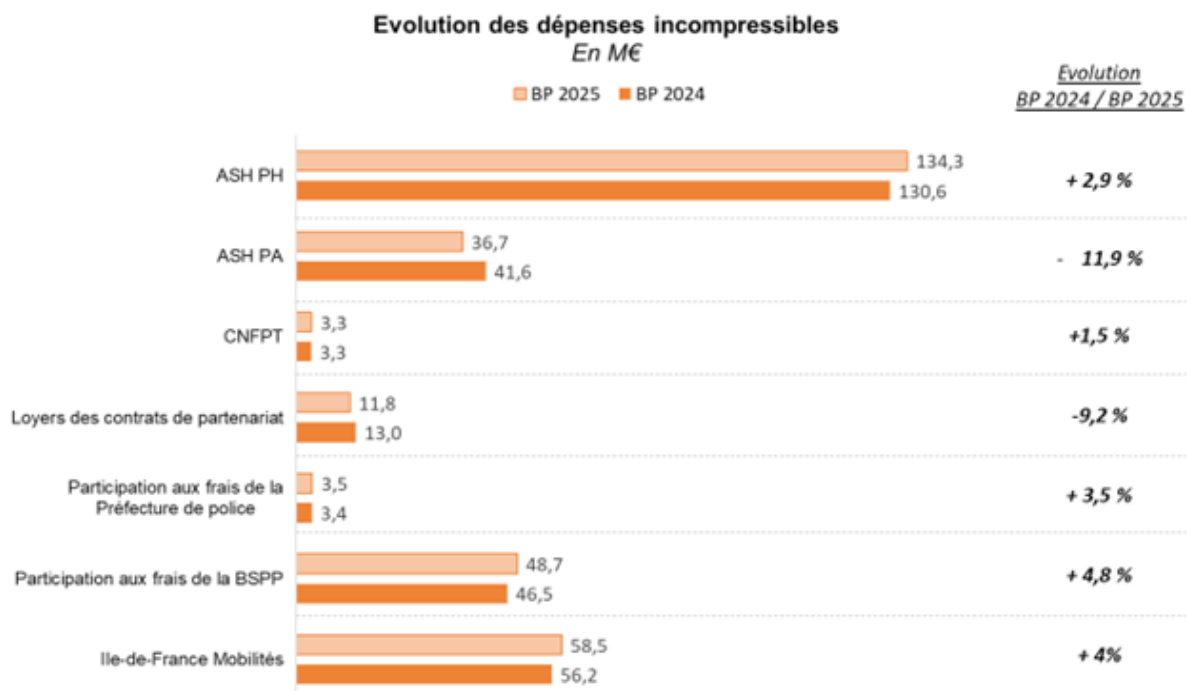


* La dépense APA de 2019 à 2024 a été retraitée pour neutraliser la dépense d'APA établissement versée au titre du forfait global dépendance afin de comparer à périmètre constant sur toute la période

2.2.2. Des dépenses incompressibles globalement en légère hausse

Les dépenses incompressibles s'élèvent au BP 2025 à 296,9 millions d'euros, en augmentation de 0,7 % par rapport au BP 2024, soit + 2,2 millions d'euros au global qui se découpe comme suit :

- **L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées et les personnes handicapées** baisse de 0,7% : cette légère baisse est liée à une projection au plus juste du nombre de bénéficiaires. Sont toutefois prise en compte tant la création de nouvelles places pour les personnes handicapées dans le cadre du Plan Défi Handicap que les revalorisations salariales ;
- La **contribution à Île-de-France Mobilités** augmente de 2,2 millions d'euros par rapport au BP 2024 (+ 4%), avec une dépense de 58,5 millions d'euros. Cette évolution tient compte d'une hypothèse d'inflation de l'ordre de 2% auxquels s'ajoute une évolution de 2% de la dépense actée dans le cadre des négociations des Départements avec Île-de-France Mobilités courant 2024 ;
- La **cotisation CNFPT** évolue de 1,5% entre le prévu 2024 et le BP 2025, en accord avec l'évolution des dépenses de personnel, la cotisation représentant un pourcentage de la masse salariale ;
- La **participation aux frais de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris** augmente de 4,8 % par rapport au BP24 ;
- La **participation aux frais des services communs de la préfecture de police** augmente de 3,5% par rapport au BP24 ;
- Enfin, les **loyers des contrats de partenariat** diminuent de 9 % entre le BP 2024 et le BP 2025 du fait de la baisse des taux et de la courbe d'amortissement.



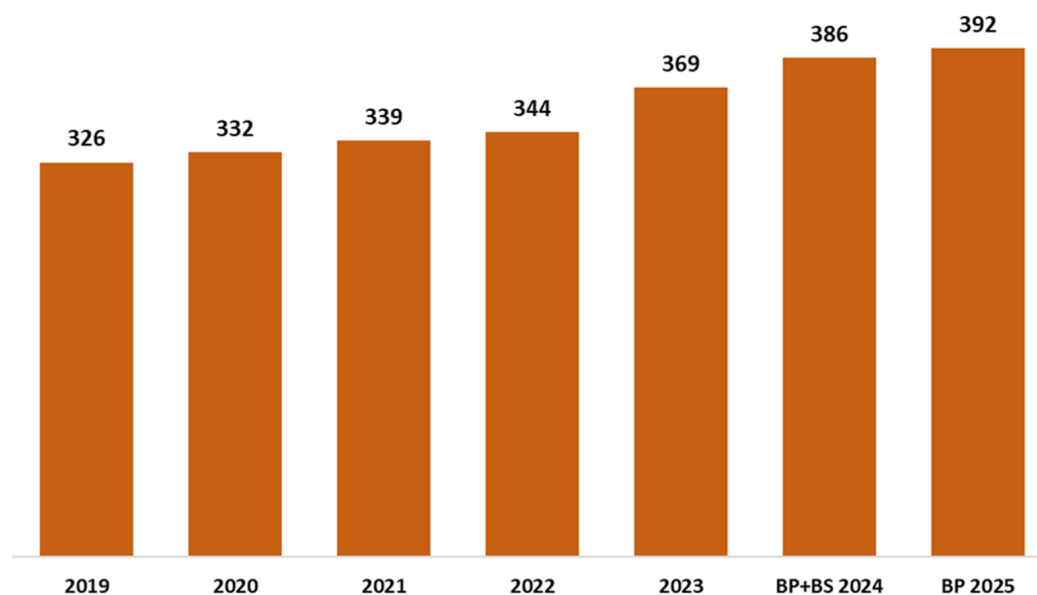
2.2.3. Charges de personnel

Les dépenses de personnel en 2025, sont en augmentation de 1,5 % par rapport au prévu 2024 pour un montant de **391,9 millions d'euros**, dont 8,5 millions d'euros destinés à la rémunération des agents mis à disposition de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Cette augmentation permet, à effectifs constants, d'absorber le Glissement vieillesse-technicité ainsi que les revalorisations salariales, tout en intégrant les objectifs du Département sur la politique RH ainsi que l'intégration des circonscriptions municipales de service social de Bobigny, Pantin et Bagnolet – budgété bien que ce dernier transfert reste à confirmer –, ainsi que les deux PMI de Sevran. Ces intégrations ne se font toutefois pas en année pleine.

La politique RH portée par le Département est centrée autour de divers objectifs, dont le développement d'actions contribuant à la qualité de vie au travail et la prévention de l'usure professionnelle, la poursuite de l'amélioration de la relation à nos usagers internes incluant la modernisation des outils numériques et une plus grande proximité dans les réponses apportées, l'adaptation des compétences aux besoins du territoire et aux priorités de politique publique, par exemple en matière de sobriété énergétique.

Charges de personnel en M€



2.2.4. Dépenses générales

Les dépenses générales regroupent à la fois les frais financiers (hors contrats de partenariat), la contribution du Département au fonds national de péréquation des DMTO et les restitutions de taxe au titre de la taxe d'aménagement. **Elles s'élèvent en 2025 à 59,3 millions d'euros, en baisse de 6,6% par rapport au BP 2024.**

Les charges financières diminuent de 0,6 % et se situent à hauteur de 50,3 millions d'euros. Cette diminution s'explique par l'impact de la baisse des taux.

En matière de péréquation, le Département contribuera au fonds national de péréquation des droits de mutations à titre onéreux (FNPDMTO) à hauteur de 8,3 millions d'euros, contre 12,8 millions d'euros au BP 2024. Cette baisse s'explique par la diminution de l'assiette des DMTO en 2024, la contribution étant mesurée par rapport à l'assiette n-1.

2.3. En fonctionnement, des politiques publiques ambitieuses au cœur desquelles figurent les solidarités

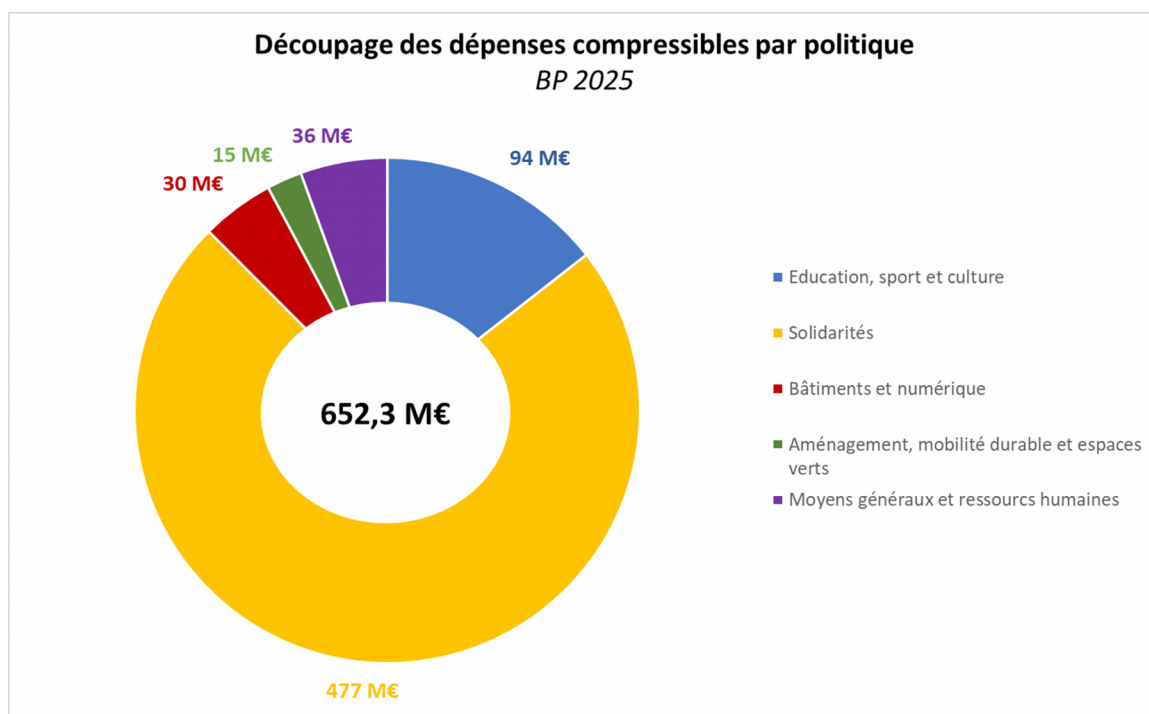
Les dépenses dites "compressibles" s'élèvent à 652,3 millions d'euros au BP 2025. Cette inscription représente une baisse de 1,7% par rapport au BP 2024 (663,9 millions d'euros).

Cette baisse s'explique notamment par des changements de périmètre :

- l'année 2025 ne porte plus aucune dépense au titre des Jeux Olympiques et Paralympiques, les dispositifs conservés au titre de l'héritage ayant d'ores et déjà été basculés sur les budgets des directions qui les pilotent ;
- les nouvelles modalités de facturation de la carte Améthyste (paiement non plus au forfait mais au nombre de trajets) conduisent à une baisse des crédits à inscrire ;
- la modification du mode de gestion du dispositif PAM 93 (reprise par la Région) induit une évolution des écritures en dépenses et recettes, sans toutefois en modifier la charge nette ;

- la reprise en gestion de plusieurs circonscriptions de service social entraîne une baisse des dépenses compressibles de fonctionnement, mais augmente à due concurrence les dépenses de masse salariale.

Au-delà de ces effets de périmètre, les dépenses compressibles sont maîtrisées (0% d'évolution), telles que projetées dans le cadre de la prospective budgétaire et pour préserver une épargne suffisante et nécessaire pour investir.



2.3.1. Les politiques sociales au cœur du budget 2025 pour protéger les plus fragiles et construire un territoire solidaire et résilient

- *Accompagner l'insertion sociale, développer la prévention en santé et faciliter l'accès à un logement de qualité*

Au budget primitif 2025, ce sont 33,2 millions d'euros qui sont inscrits pour la politique action sociale, logement et prévention.

En matière d'**accompagnement social**, 11 millions d'euros sont inscrits au BP 2025 dont 3,9 millions pour l'octroi d'aides financières type FAG (fonds d'aides généralistes) ou FAJ (fonds d'aides aux jeunes) ou encore 3,5 millions de remboursement des CSS municipales conventionnées. D'autre part, le Département poursuit l'appel à projet insertion professionnelle, sociale et psychosociale des allocataires les plus éloignés de l'emploi pour un montant de 2 millions d'euros. Cet appel à projet s'inscrit dans le Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE), et vient compléter l'offre de droit commun en matière d'insertion et de dispositifs emploi, ainsi que l'offre nouvelle des agences locales d'insertion. En prenant en considération les parcours et les besoins des allocataires les plus fragiles, il participe au renforcement des politiques d'insertion grâce à des partenariats ciblés et renforcés avec de nombreux acteurs, une attention portée à l'évolution vers un droit plus favorable, et un soutien apporté au développement des compétences transversales et psychosociales

En outre, le **maintien et l'accès dans le logement** bénéficie d'un budget de 5,9 millions d'euros au BP 2025. Cela permettra notamment de poursuivre le soutien départemental via les aides financières FSL et la refonte des mesures d'accompagnement social. D'autant que 2025 est marqué par la première année du nouveau règlement pour le Fonds de solidarité Logement, visant à le rendre plus souple, plus réactif et mieux adapté aux besoins des ménages.

En termes de **lutte contre la précarité énergétique**, 2,2 millions d'euros seront consacrés aux aides financières telles que le FSE et au guichet unique d'accompagnement déjà développé les années passées (Ecogie).

La collectivité poursuivra ses actions de **prévention et de promotion de la santé** notamment via la vaccination contre la tuberculose, les IST, le VIH ou encore la lutte contre l'obésité : 3,5 millions d'euros sont inscrits au BP 2025 au titre de ces actions.

La **lutte contre les violences faites aux femmes et par la promotion des droits des femmes** sera dotée de 1,5 million d'euros en 2025.

- *Accueillir et protéger les enfants et adolescents, développer la prévention et le soutien à la parentalité*

Avec 356 millions d'euros inscrits au BP, le budget consacré à la politique enfance et famille est en évolution de 2 % par rapport au budget 2024, soit + 6,5 millions .

L'année 2025 verra la poursuite du déploiement du nouveau **schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance**. Un **partenariat renforcé sera proposé aux communes** autour des enjeux de prévention, de soutien à la parentalité et de repérage des fragilités familiales. Les modalités d'évaluation des informations préoccupantes seront ajustées afin de gagner en réactivité.

Le circuit d'accueil par l'aide sociale à l'enfance des jeunes placés dans un contexte d'urgence sera redéfini, avec la **création d'un service départemental spécialisé**. Cela permettra d'accorder aux enfants et aux jeunes toute l'attention qu'ils méritent dans ce moment particulier de leur parcours.

Le Département entend poursuivre **l'augmentation de son offre d'accueil** tout en la diversifiant pour répondre aux besoins des jeunes. Ainsi, en 2025, ce sont plus d'une centaine de places nouvelles (pour 3,2 millions d'euros) qu'il est ambitionné de créer afin de désengorger les structures d'accueil et de mettre fin définitivement à la prise en charge à l'hôtel des jeunes confiés à l'ASE. Pour ce faire, le Département compte sur l'engagement, à ses côtés, des communes du territoire pour accueillir ces structures.

Enfin, le Département entend impulser en 2025 un vaste **plan de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants – et particulièrement contre l'inceste** - comprenant notamment des actions d'information, de formation des différents professionnels et de sensibilisation des enfants et jeunes pour améliorer le repérage et la prévention de ces enfants. 2025 sera marqué par la mise en œuvre de revalorisations salariales pour les personnels "oubliés du Ségur" pour un budget global de 1,9 million d'euros.

En matière de **protection maternelle et infantile** (PMI), le budget 2025 permet le déploiement de grands projets portés par le Département. Entre autres, le budget 2025 permettra la poursuite du déploiement la nouvelle offre en santé sexuelle, la montée en charge du projet des 1000 premiers jours ou encore les actions de lutte contre la pauvreté dans le cadre du pacte local des solidarités (PLS). Au titre de la politique publique de protection maternelle et infantile, le pacte local des solidarités permet de financer des projets à hauteur de 1,9 millions d'euros. .

Le budget des PMI repose aussi sur l'évolution du nombre de centres avec le reconventionnement du centre de PMI de Blanc Mesnil pour 350 000 d'euros, la reprise en gestion départementale de deux centres sur trois à Sevran et le regroupement de deux centres de PMI à Drancy.

Concernant l'**accueil du jeune enfant**, le Département poursuivra ses ambitions en matière d'augmentation et diversification de l'offre d'accueil dans les crèches départementales et structures collectives. L'année 2025 verra la poursuite du déploiement de la prestation de service unique (PSU) et l'ajustement de la réforme des commissions d'admission des modes d'accueil (CAMA).

Un des objectifs dans les crèches départementales pour 2025 sera également d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants accueillis. Pour ce faire, 2025 sera l'occasion de mettre en place la réforme des commissions de menu territorialisées qui permet la rédaction de plus de 200 fiches techniques et de piloter davantage la qualité des repas.

- *Renforcer l'approche domiciliaire et développer les solutions d'accueil pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap*

Hors APA, PCH et aide sociale à l'hébergement, le budget de la politique autonomie s'élève au BP 2025 à 49,3 millions d'euros. Le passage à la facturation au réel de la carte Améthyste induit une diminution des crédits dédiés au forfait Améthyste qui s'établissent désormais à hauteur de 21,3 millions d'euros, soit une baisse de 3 millions d'euros par rapport au BP24.

Le Département continue à porter des projets importants pour accompagner le vieillissement du territoire. Le dispositif Ikaria se poursuit en 2025 avec un budget de 1,1 million d'euros. Dans le cadre de la politique de prévention, d'inclusion et d'amélioration du cadre de vie, 2025 verra la poursuite de plusieurs dispositifs tels que les tiers lieux autonomie pour 1,1 million d'euros, l'aide à la vie partagée pour 1,2 million d'euros ou encore le déploiement de l'habitat et les quartiers inclusifs pour 0,6 million d'euros.

Le budget 2025 est marqué par l'augmentation des dépenses SAMSAH/SAVS (services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés/services d'accompagnement à la vie sociale) pour un montant global de 6,4 millions d'euros (+ 15,9 % par rapport au BP 2024), liée à la création de 152 places pour les personnes en situation de handicap en service d'accompagnement dans le cadre du Plan Inclus'if.

Le Département poursuivra également son soutien à la MDPH pour **renforcer l'amélioration du parcours usager, réduire le délai moyen de traitement des dossiers et simplifier les démarches des demandeurs**. Les outils de communication (téléservice, GRU) seront renforcés et l'accueil territorialisé de la MDPH consolidé. Enfin, l'année 2025 permettra de poursuivre la préfiguration de la future maison départementale de l'autonomie et des aidants prévue pour 2027.

- *Poursuivre la mise en œuvre des ambitions départementales en matière d'orientation et d'insertion professionnelle*

Le Département poursuit sa feuille de route ambitieuse de la nouvelle donne des politiques d'insertion à hauteur de 38 millions d'euros (hors marchés d'insertion, dépenses portées par le service social et dépenses de personnel), conformément aux engagements pris auprès de l'Etat dans le cadre de la renationalisation du financement du RSA.

En matière d'accompagnement et de référence de parcours RSA, 2025 verra la première année de fonctionnement « à plein régime » des 22 agences locales d'insertion (ALI) sur

toute l'année dans des locaux permanents permettant d'accueillir 15 000 allocataires du RSA **pour un montant global de 20 millions d'euros.**

Afin de **sécuriser les parcours vers l'emploi**, l'objectif principal est de consolider et enrichir l'offre départementale d'insertion. Pour ce faire, l'offre de formation proposée par le Département et ouverte aux allocataires du RSA sera développée à travers le lancement d'un appel à projets "Seine-Saint-Denis compétences et accompagnement social" **pour 6,3 millions d'euros**. La collectivité poursuivra ses innovations avec la poursuite du déploiement des plateformes "Réseau apprendre le français" pour 0,6 million d'euros et "Plat'in" pour 1,1 million d'euros.

Concernant les dispositifs dédiés aux Jeunes (1,9 million en 2025), **l'ambition d'une offre de service dédiée à l'insertion des jeunes est maintenue** pour 2025. L'accompagnement des partenaires et la facilitation dans la mise en réseau seront des axes d'intervention prioritaires (parcours sans couture Missions locales, accompagnement des jeunes ASE en ML, démarrage des projets FSE+)

Enfin, en termes de **développement territorial inclusif**, la nouvelle feuille de route de l'économie sociale et solidaire (ESS) va être déployée en 2025 pour un montant de 0,6 million d'euros et permettra d'affirmer les grandes priorités du Département vis-à-vis des autres acteurs de ce champs.

2.3.2. Les politiques éducatives, culturelles et sportives, outils privilégiés pour préparer la Seine-Saint-Denis de demain et renforcer les liens sociaux

- *L'éducation, une priorité réaffirmée en 2025*

La politique éducative est au cœur de l'action départementale, avec un budget de fonctionnement de 57 millions d'euros en fonctionnement. L'année 2025 sera marquée par la poursuite des ambitions fortes portées par l'exécutif départemental : accélération de la transformation du modèle de restauration et meilleur accompagnement des équipes de terrain, plan de modernisation numérique, réévaluation du PED 3 et plan attractivité des collèges qui sera au cœur des priorités de l'année 2025.

En dépit du contexte, le Département souhaite maintenir les dotations de fonctionnement versées aux collèges, soit 17,8 millions d'euros.

En matière d'**entretien des collèges**, le budget des fluides diminue par rapport à 2024 (- 1,7 million d'euros) pour s'établir à un moment global de 13,4 millions d'euros. Cette baisse s'explique par la baisse du prix unitaire lié au gaz et à l'électricité.

En 2025, le Département poursuivra également ses efforts en matière de restauration scolaire avec un objectif de continuer à monter en qualité des repas servis, tout en prenant des mesures de réduction du gaspillage. Au total, ce sont 11,5 millions d'euros qui sont consacrés à la politique de restauration scolaire..

L'année 2025 marque la poursuite du programme de modernisation des outils et équipements numériques éducatifs avec une hausse des dépenses de 300 000 euros par rapport au BP 2024, pour une inscription au BP 2025 à hauteur de 2,4 millions d'euros. .

En 2025, le **Programme d'Éducation et de Développement (PED)** disposera d'un budget de 10,8 M€, structuré autour de quatre axes : transition écologique, développement des pratiques sportives grâce au projet olympique et paralympique, amélioration de la santé des collégiens et qualité de vie dans les établissements. Outre le chèque réussite (3,2 M€), on peut citer, parmi les actions clés : 740 000 € au titre de l'appel à projets pédagogiques, 550 000 € au titre du Pass'Sport 5^e, et 900 000 € pour le soutien à l'éducation par le sport, incluant voyages et résidences sportives. Par ailleurs, la lutte contre le décrochage scolaire

via ACTE mobilisera 613 000 €, tandis que l'éducation au développement durable et aux médias bénéficiera de 520 000 €. Enfin, 1,22 M€ seront investis dans l'art et la culture, et 152 500 € dédiés à améliorer le climat scolaire.

- *La culture, les sports et le patrimoine, des outils de valorisation des dynamiques territoriales et de resserrement des liens sociaux*

Le budget culture, sport et patrimoine s'élève à **37,1 millions d'euros** en 2025.

Au-delà de nos actions historiques et structurantes auprès des nombreux acteurs culturels du territoire, l'année 2025 sera notamment marquée par la montée en puissance du **plan Hip-Hop** ainsi que par le **développement de la mise en réseau des lieux de mémoire de la résistance et de la déportation**.

L'année 2025, en matière de politique sportive, sera marquée par la mise en œuvre de la **révision des modalités d'accompagnement des clubs et comités**. En effet, dans une démarche de visibilité de ses aides financières au mouvement sportif, en complément des aides aux projets, cadrées depuis 2021, les aides au fonctionnement global des associations sportives du département ont été clarifiées et formalisées dans un « parcours comités-clubs » voté en juillet 2024.

Le Département poursuit ainsi son objectif de **développement de la pratique sportive** pour tou.te.s à travers le soutien aux acteurs qui font le sport sur le territoire.

En matière culturelle, le **soutien aux acteurs du territoire** reste un marqueur du budget avec :

- Un soutien fort aux lieux de création et de diffusion pour construire une offre artistique et culturelle de référence à l'échelle du Grand Paris : plus de 4,7M€ pour les lieux labellisés du spectacle vivant, auxquels il faut ajouter près de 3M€ pour les lieux non labellisés par l'État ;
- Plus d'1M€ pour soutenir les lieux culturels de proximité : soutien aux réseaux (cinémas, médiathèques) et aux théâtres de ville ;
- Près d'1,5M€ pour le soutien direct aux artistes, afin de travailler l'hospitalité artistique du territoire ;
- Près d'1,5M€ pour l'action en direction des habitants pour mettre la culture à portée de chacun.e : éveil et sensibilisation, pratique amateur et enseignement supérieur ou encore coopération territoriale.

2025 marque l'année de la seconde édition de la **Biennale Multitude**, avec l'enjeu, au-delà des temps événementiels de l'été 2025, d'« interculturaliser » plus largement nos politiques publiques. Le campus francophone poursuivra en 2025 son développement autour de nombreux projets avec notamment les résidences Babel ou encore le dispositif « Ici, on parle français et... ».

Dans le champ du patrimoine, le Département poursuivra ses actions et notamment la mise en réseau des lieux de mémoire de la résistance et de la déportation (dont le voyage mémoriel à Auschwitz)

Au titre du **sport**, l'année 2025 sera l'année de mise en œuvre de l'héritage olympique et de la gestion en année pleine des deux nouveaux équipements que sont le PRISME et le Centre aquatique Annette Kellermann. Avec un montant global de 17 millions d'euros consacré au sport, en baisse de 2,2 % par rapport au budget primitif 2024, le budget 2025 se structure autour de 3 axes :

- Le premier est la structuration du mouvement sportif qui regroupe l'ensemble des aides au fonctionnement global et aides forfaitaires pour un budget global de 8 millions d'euros au BP 2025 ;
- Le second est celui de favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive. Il dispose d'un budget de 6 millions d'euros pour 2025.
- Enfin, il s'agit de promouvoir l'éducation et l'inclusion par le sport. Dans ce cadre, l'éducation par le sport et les loisirs bénéficie d'un budget de 1,4 million d'euros au BP 2025 et permettra notamment de développer des événements dédiés aux collèges ou encore de soutenir les séjours sportifs. Quant à l'inclusion par le sport, avec un budget de 1,3 million d'euros, dans le cadre de l'héritage des JOP, le Département reconduit plusieurs projets comme "Impact 2024" et "1,2,3, Nagez" (0,4 million d'euros). L'enjeu pour les années à venir est de maintenir le partenariat avec l'ANS pour pérenniser ces dispositifs. Le Pass'Sport est également reconduit pour la troisième année en 2025 avec un budget prévisionnel de 0,55 million d'euros.

2.3.3. L'amélioration du cadre de vie et la transition écologique, des leviers majeurs pour poursuivre les transformations du territoire

En 2025, 10,8 millions d'euros de crédits de fonctionnement seront consacrés à cette politique, répartis entre l'écologie urbaine (principalement les dépenses d'entretien et d'animation des parcs départementaux), le développement urbain, les réseaux routiers et les mobilités.

En matière de **parcs départementaux**, les enjeux pour 2025 sont de préserver la qualité d'accueil dans les parcs tout en poursuivant l'entretien d'un patrimoine augmenté avec notamment la gestion en année pleine de 13ha lié à l'ouverture de l'ex "Terrain des essences".

Pour cela, le Département développe deux actions principales : l'accueil et l'animation dans les parcs et l'entretien des parcs départementaux. Pour assurer l'animation et l'accueil dans les parcs, il est prévu un budget de 1,5 millions d'euros au BP2025. Le Département intensifiera l'offre au grand public au parc Georges Valbon en juillet 2025 avec notamment l'organisation de la Biennale Multitude début juillet et la tenue d'animations estivales familiales sportives et culturelles.

L'entretien des parcs départementaux bénéficie d'un budget à hauteur de 4,9 millions d'euros pour 2025. L'enveloppe dédiée à l'entretien du patrimoine arboré a été revue à la hausse en vue de pouvoir intégrer tout ou partie de l'entretien du patrimoine arboré des opérations Canopée et des opérations de voiries réalisées notamment dans le cadre des jeux (patrimoine + 8 à 10%).

Au titre de cette politique, l'un des projets démarrés en 2024 et qui se poursuivra en 2025 est la reprise en gestion, par le Département, du Vallon du Sausset, jusqu'alors géré par l'EPT Paris Terre d'Envol, pour un montant global de 106 000 euros compensé par une recette de l'EPT.

Concernant le **réseau routier et les déplacements**, l'enveloppe 2025 est de 4,8 millions d'euros, au même niveau qu'en 2024. Les crédits serviront notamment à couvrir les dépenses liées à l'entretien de la route pour un montant global de 3,4 millions d'euros. Le Département contribuera également pour 164 000 euros au soutien des associations dans le cadre d'appels à agir ainsi qu'au Collectif vélo (111 000 euros) afin d'intégrer de nouvelles actions en faveur des mobilités actives et des actions éducatives.

Enfin, concernant les **mobilités**, le financement du dispositif PAM 93 est modifié en 2025 induisant une baisse des dépenses de 3,3 millions d'euros par rapport au BP 2024 mais également des recettes de 2,6 millions d'euros.

2.3.4. Le fonctionnement de l'administration départementale : numérique, bâtiment et moyens généraux

Les enjeux principaux pour cette année traduisent principalement de la volonté du département à poursuivre les chantiers stratégiques engagés sur ces derniers exercices. Le budget de fonctionnement consacré au **numérique** en 2025 est de 4,6 millions d'euros. Il intègre principalement la maintenance et l'assistance de l'ensemble de nos outils (2 millions d'euros), les abonnements aux solutions en mode SAAS et hébergement des sites du Conseil Départemental (2,3 millions d'euros) ainsi que les abonnements téléphoniques, internet et coûts de copie.

Concernant les dépenses relatives aux **bâtiments et à la logistique**, il est prévu 25,8 millions d'euros. Il s'agit principalement de l'entretien ménager et de la maintenance des bâtiments (9,2 millions d'euros), mais également des fluides (7 millions d'euros). 3,3 millions d'euros sont également prévus au titre de la restauration des agents.

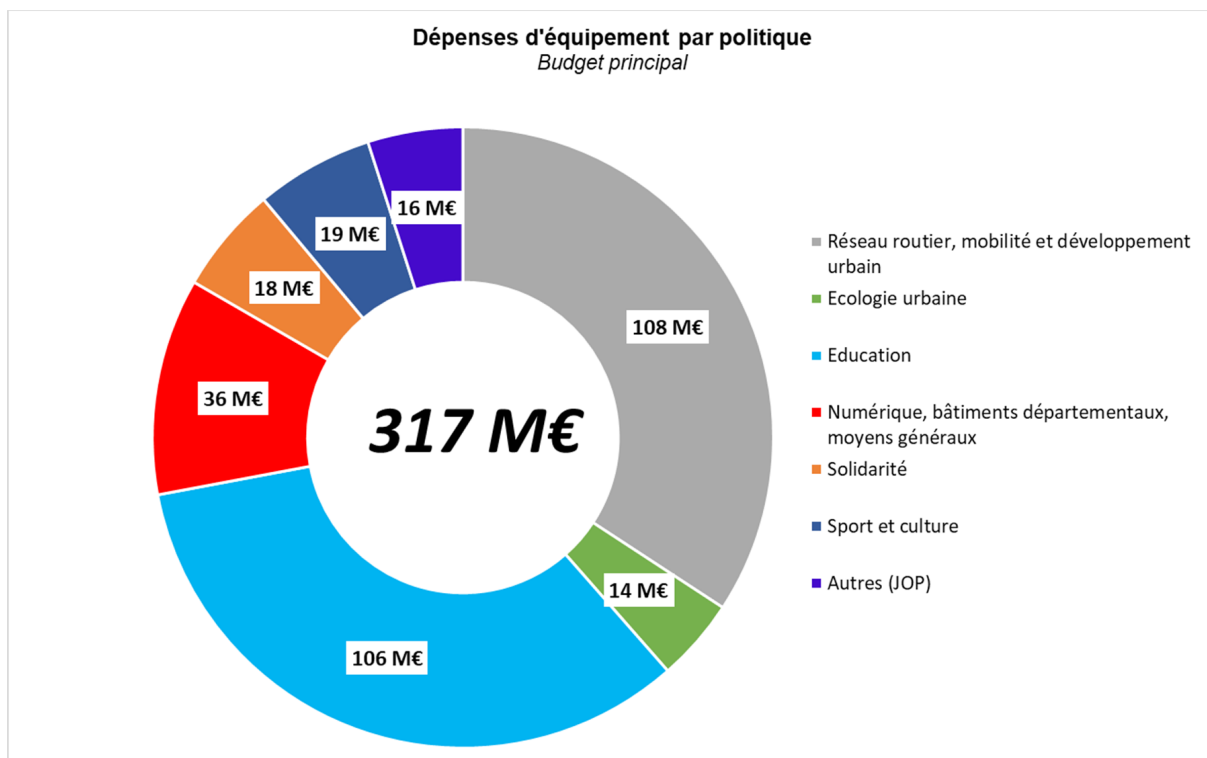
Le budget consacré aux **moyens généraux** y compris aux dépenses liées aux ressources humaines (hors masse salariale) au BP2025 est prévu à hauteur de 36,3 millions d'euros, en stabilité par rapport au budget primitif 2024.

17 millions d'euros seront ainsi dédiés au paiement de loyers et charges locatives sur les bâtiments départementaux, ainsi qu'aux assurances.

7 millions d'euros sont prévus en matière de ressources humaines avec, entre autres, le développement des compétences des agents départements pour 1,3 million d'euros (dépenses de formation et de déplacement des agents), les dépenses liées aux congés bonifiés, les crédits consacrés à la mobilité et au recrutement (cabinets de recrutements, frais d'annonces), la politique d'inclusion des personnes handicapées et à la qualité de vie au travail, ainsi que les dépenses pour l'attractivité RH (marque employeur, évènementiel et communication).

3. Un plan d'investissement pour continuer à transformer le territoire et poursuivre la bifurcation écologique

En 2025, le département de la Seine-Saint-Denis investira 317 millions d'euros sur le budget principal, soit le niveau d'investissement le plus élevé de l'histoire de notre collectivité hors période JOP (2023, 2024).



3.1. Améliorer le cadre de vie en Seine-Saint-Denis en investissant pour les mobilités, la bifurcation écologique et l'embellissement des espaces publics

3.1.1. Le développement des mobilités

En matière de mobilités, le Département entend continuer à répondre à différents enjeux : faire évoluer les usages des routes départementales, développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture, aménager les espaces publics de manière à les rendre plus accueillants, plus inclusifs et plus durables. Ces objectifs répondent aux impératifs de la transition énergétique, de la réduction de la pollution, de l'amélioration du cadre de vie pour toutes et tous.

Concernant la **poursuite du développement des projets de transport en commun**, le budget 2025 est prévu à hauteur de 70,9 millions d'euros. A ce titre, les travaux d'aménagement urbain du T1, notamment à Noisy-le-Sec et Romainville seront poursuivis pour des crédits à hauteur de 55,2 millions d'euros. Les études de reprise du projet Tzen3 bénéficient d'un budget de 3,3 millions d'euros.

En outre, l'un des principaux enjeux du budget alloué aux mobilités concerne le partage et la qualité de **l'espace public**, avec une enveloppe financière de 24,2 millions d'euros correspondant aux aménagements d'itinéraires cyclables et requalification d'espaces publics en suivant les orientations de la stratégie espaces publics, ainsi qu'à l'accompagnement de grands projets urbains et aux opérations de sécurité routière.

Le Département **accompagnera de grands projets urbains** tels que l'achèvement des travaux d'aménagement RD117/933 à Pavillons-sous-Bois, de la RD1 à Saint-Ouen et la participation aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Plaine Commune autour du Parc Marcel Cachin à Saint-Denis.

L'année 2025 permettra également la **poursuite des aménagements connexes des opérations de transport**, dont le démarrage des travaux d'aménagement des 6 routes à La Courneuve ou encore la poursuite des études des travaux sur la RD932 pour le Pôle Gare d'Aulnay, ainsi que la requalification de la RD410 à Saint-Ouen.

Le Département mènera également des actions en termes d'entretien et de maintenance du patrimoine routier départemental grâce au déploiement de 9,2 millions d'euros.

La **cyclabilité du territoire** est une priorité départementale. Ainsi, l'année 2025 sera marquée par la poursuite des objectifs de la stratégie vélo départementale avec plus de 10 millions euros d'inscrits à ce titre pour : la création, l'entretien et la pérennisation des aménagements transitoires RD1 à Saint-Ouen, RD20bis à Bagnolet, RD35bis à Pantin, RD24-931 Gai Logis à Saint-Denis, RD41 Boissière à Montreuil, RD931 à Pierrefitte ; des actions localisées pour traiter les discontinuités cyclables ; la poursuite d'études et l'engagement des premiers travaux sur des opérations d'envergure (RD37 à Bagnolet, RD20 à Aubervilliers).

3.1.2. La nature en ville au service de la santé environnementale

En 2025, 13 millions d'euros seront consacrés au **développement de la nature en ville**.

Le Département de la Seine-Saint-Denis assure la gestion de **huit grands parcs**. Pour 2025, seront ainsi prévus 2,7 millions d'euros pour la rénovation du parc de la Bergère et spécifiquement l'aménagement de l'entrée côté Préfecture. 1,7 million d'euros seront dédiés à la finalisation des études de maîtrise d'œuvre et aux premiers aménagements du 9^{ème} parc de l'Aire des vents à Dugny.

L'année 2025 verra également la poursuite du **Plan Canopée**, adopté en 2020. A ce titre, 3,7 millions d'euros ont été prévus en 2025 afin de poursuivre cet objectif d'amélioration du cadre de vie des habitant.e.s ainsi que de captation carbone, via la plantation d'arbres d'alignement le long des voiries départementales, la poursuite de la plantation de forêts urbaines ainsi que la valorisation des boisements dans les parcs départementaux.

Enfin, l'enveloppe de 2,9 millions d'euros liés aux **travaux et grosses réparations** (TGR) permettra d'assurer les travaux d'embellissement, de sécurité et de confort pour le public ainsi que les travaux de génie écologique dans les parcs départementaux.

3.2. Garantir l'avenir de la Seine-Saint-Denis en maintenant l'éducation au cœur des priorités

L'année 2025 marque la poursuite du Plan éco-collèges 2021-2030 avec 106 millions d'euros inscrits au budget 2025 et toujours la transition écologique et la résilience de nos établissements comme fil rouge.

Au sein de cette enveloppe, 78 millions d'euros seront consacrés aux **grands projets de construction et de rénovation des collèges**, 20 millions à l'**entretien quotidien du patrimoine des collèges** et 6 millions d'euros au titre du **numérique éducatif**.

Concernant les projets de **construction et rénovation**, l'année 2025 sera marquée par la finalisation de trois chantiers importants : la livraison du 4^{ème} collège de la Courneuve, l'extension du collège International à Noisy-le-Grand, et la rénovation partielle du collège Rousseau au Pré Saint-Gervais. Les chantiers de rénovation déjà débutés en 2024 se poursuivront comme pour le collège Lavoisier à Pantin ou encore le collège Galois à Épinay-sur-Seine et d'autres débiteront en 2025 tels que le collège Camus à Rosny-sous-Bois ou encore collège Henri IV à Vaujours.

Enfin, le lancement ou la poursuite d'études sur certains collèges se dérouleront 2025 pour les collèges Saint-Exupéry à Noisy-le-Grand et Descartes à Tremblay-en-France.

En parallèle, 2025 marque la poursuite du deuxième **marché global de performance énergétique** (MGPE 2) qui permet la rénovation de 5 établissements scolaires : le collège

Pablo Neruda à Pierrefitte-sur-Seine, le collège René Descartes au Blanc-Mesnil, le collège Jean Zay à Bondy, le collège Langevin-Wallon à Rosny-sous-Bois et le collège Eugène Carrière à Gournay-sur-Marne.

Le plan pluriannuel de maintenance permet à la collectivité de poursuivre le lancement du marché de maintenance préventive des équipements de cuisine.

L'engagement du Département en matière de transition écologique se traduit également à travers les 2,7 millions d'euros consacrés au développement de 5 nouvelles **cours Oasis** afin de désimperméabiliser les cours des collèges.

3.3. Faire vivre l'héritage culturel, sportif et patrimonial issu des JOP

Au BP 2025, le Département prévoit un budget d'investissement de 34,9 millions d'euros consacrés aux **sports et loisirs, à la culture, et au patrimoine**.

La moitié du budget 2025 porte sur le dernier versement à la Solideo (15,7 millions d'euros) au titre du financement des ouvrages olympiques et paralympiques. En dehors du versement à la Solideo, le budget alloué au sport sera de 12,6 millions d'euros l'an prochain. Il permet de poursuivre la mise en œuvre du **PPI Sports et loisirs** avec notamment le Plan piscines, la réhabilitation et la modernisation des équipements sportifs départementaux, la stratégie sport et espace public.

Dans le cadre du **Plan piscine 2**, 1 million d'euros seront versés pour le lancement du projet à Villetaneuse, et 1 million d'euros pour les projets de Montreuil, Tremblay-en-France, Neuilly-Plaisance et Drancy.

Par ailleurs, 1,6 million d'euros sera consacré au **réemploi du skate-park des JOP** de la Concorde pour une livraison envisagée début 2026.

Au titre de la politique sportive, des travaux seront réalisés sur les équipements départementaux et notamment sur les tribunes du **parc des sports de Marville** pour 2,4 millions d'euros. Enfin, des crédits à hauteur de 2,7 millions sont prévus pour la finalisation du **PRISME**.

Au titre de la **culture et du patrimoine**, le budget 2025 s'élèvera à 6,6 millions d'euros. Il sera marqué par le déploiement du **PPI Culture** à travers de subventions à des structures, des appels à projets ou encore la mise en œuvre du programme d'art dans l'espace public dans le cadre du **CAP 2030** et du **plan Hip-Hop**. Enfin, 3,5 millions d'euros financés avec le FS2I seront versés à l'association Suivez la flèche pour le chantier de **remontage de la flèche de la Basilique de Saint-Denis**.

3.4. Investir dans les solidarités pour renforcer l'offre d'accompagnement des publics du Département

3.4.1. L'accompagnement à la perte d'autonomie

En matière d'**autonomie**, les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 6,3 millions d'euros au BP 2025. Elles témoignent de l'engagement départemental dans la transformation de l'offre médico-sociale sur le territoire.

Ces dépenses concernent différents projets de **rénovation et développement de l'offre en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap** tels que :

- Les travaux au titre de la Maison de l'autonomie et des aidants (2,2 millions d'euros);

- La reconstruction de l'EHPAD public Gaston Monmousseau au Blanc-Mesnil pour un montant de 0,3 million d'euros et Des Ormes à Montfermeil (1 million d'euros) ;
- La rénovation de l'EHPAD Lumière d'automne à Saint-Ouen pour 0,8 million d'euros ;
- Divers projets de rénovation de résidences autonomie pour 0,5 million d'euros ;
- Ou encore, la création de places dans le cadre du Plan Inclus'if pour 0,5 million d'euros.

3.4.2. Les investissements dans le champ de la petite enfance

Le budget 2025 s'établit à 4,6 millions d'euros. Il permet la réalisation de **plusieurs projets en matière d'enfance et famille** notamment :

- Le développement du projet des cabanes des 1 000 premiers jours avec l'objectif de financer trois cabanes en 2025 ;
- L'achat d'équipements et de matériels pour les PMI et les crèches ainsi que les subventions pour l'équipement des crèches et des PMI ;
- Des appels à projets afin de réaliser des travaux dans les centres de PMI à gestion déléguée.

A cela s'ajoute, au titre de la politique enfance et famille des travaux de modernisation, grosses réparations ainsi que de la rénovation thermique :

- ce sont 1,5 millions d'euros qui permettront de financer les travaux de rénovation de la PMI des Aulnes à Villetaneuse ;
- 0,8 million d'euros seront consacrés au financement de la dernière tranche pour l'acquisition de la nouvelle crèche Pellat à Pantin ;
- Les études liées à la rénovation des établissements du CDEF de Villepinte (0,2 million d'euros), de Montfermeil (0,5 million d'euros) et du Raincy (0,1 million d'euros).

S'y ajoute l'ambition de poursuivre le déploiement des Maisons des solidarités avec des crédits prévus en 2025 à hauteur de 2 millions d'euros.

3.4.3. La promotion du droit au logement et les investissements en matière d'insertion

En 2025, 4,9 millions d'euros sont inscrits au titre de la politique action sociale, logement et prévention. Cela concerne principalement le secteur du **droit au logement**, avec le soutien à Seine-Saint-Denis Habitat (3,3 millions d'euros).

A cela s'ajoute les dépenses au titre de la **politique de l'insertion et de l'emploi** (0,9 million d'euros) dont 0,4 million d'euros pour l'acquisition du nouveau logiciel de gestion du RSA, 0,35 million d'euros pour Inclusion Numérique (aide à l'équipement des publics bénéficiaires de diagnostics dans le cadre des Plat'In) et 0,2 million d'euros pour l'aide à l'installation des ALI.

3.5. Améliorer les conditions de travail des agents

Au budget primitif 2025, ce sont 36 millions d'euros qui seront investis au titre de la politique du numérique, en faveur des bâtiments départementaux et des moyens généraux.

Le Département poursuivra ses **investissements numériques** pour moderniser les outils métiers informatiques, améliorer la qualité des équipements fournis aux agents, moderniser

les infrastructures numériques et garantir la sécurité informatique de la collectivité face aux cybermenaces.

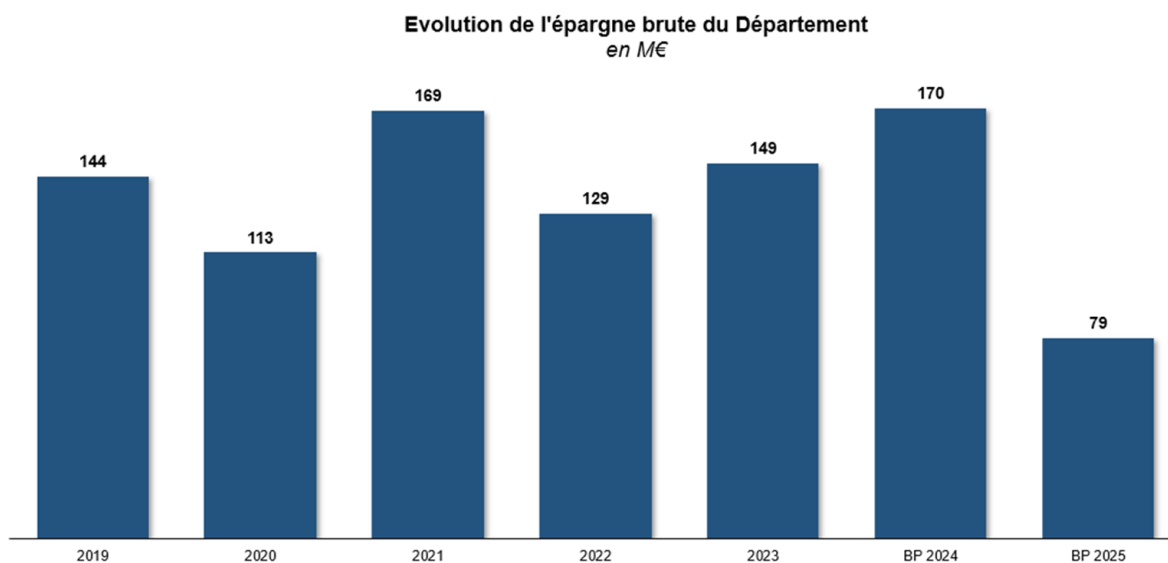
Pour ce faire, 17,1 millions d'euros seront consacrés en 2025 au déploiement de ces stratégies du numérique au sein du Département.

En 2025, 7,5 millions d'euros seront consacrés aux bâtiments départementaux notamment 3,9 millions d'euros au titre des **travaux de modernisation et de rénovation, notamment thermique** des bâtiments centraux et sociaux, 1,4 million d'euros au titre de la logistique et 0,8 million d'euros au titre de la modernisation de l'administration et des ressources humaines (matériel adapté aux personnes handicapées, dépenses liées au SIRH).

Enfin, 3,5 millions d'euros seront prévus en 2025 au titre de la contribution du Département au financement des investissements de la **Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris**.

4. Des ratios financiers qui se dégradent, conséquence directe de l'effet ciseau sur les finances du Département

La construction budgétaire 2025 marquée par la baisse des recettes fiscales et la hausse des dépenses sociales, conduit le Département à dégager une épargne brute à hauteur de 79 millions d'euros.



Ainsi, l'épargne brute du Département de la Seine-Saint-Denis est en baisse entre le BP 2024 et le BP 2025, conséquence de l'effet ciseau que connaissent tous les Départements. En effet, après une baisse déjà marquée en 2023 de 38,2 %, l'épargne brute moyenne de l'ensemble des départements diminuerait de 31,8 % en 2024⁴.

Cette épargne dégagée par la section de fonctionnement vient directement alimenter la section d'investissement, notamment pour permettre de répondre au programme d'investissement que l'exécutif a fait le choix de porter à un haut niveau. Toutefois, il ne permet pas à lui seul de répondre à cette ambition, et nécessite d'activer le levier du recours à l'emprunt. Ainsi, au titre du budget primitif 2025, ce sont **207,7 millions d'euros d'emprunt qui sont inscrits**. Une fois déduits les remboursements en capital de l'encours

4 Note de conjoncture, septembre 2024, La Banque Postale

de la dette actuelle, en découle une hausse du stock de dette de 90 millions d'euros dans l'hypothèse d'une réalisation totale de cette inscription de l'emprunt d'équilibre.

Au budget primitif 2025, le remboursement du capital de la dette s'élève à 100,9 millions d'euros pour le budget principal (hors PPP). Il se décompose comme suit :

- Le remboursement en capital des emprunts par notre collectivité pour 100,8 millions d'euros, en progression de 7,5 % par rapport au BP 2024 ;
- Le paiement des subventions en annuités au profit de Seine-Saint-Denis Habitat, conformément aux engagements passés à hauteur de 0,155 million d'euros en baisse de 21,7 % par rapport au budget précédent.

La dette propre aux contrats de partenariat est intégrée aux dépenses d'équipement, à hauteur de 16,7 millions d'euros.

*

* *

En conclusion, le budget 2025 qui vous est proposé est un budget de combat dans un contexte économique particulièrement défavorable aux Départements (fiscalité en baisse, dépenses sociales en hausse) et dans un contexte politique qui met injustement les Départements à contribution d'une réduction d'un déficit public dont ils ne sont en rien responsables. Privées de marges de manœuvres fiscales, les Départements sont otages d'un modèle de financement inégalitaire et à bout de souffle.

Malgré cela, la majorité départementale est fière de continuer à porter des ambitions fortes pour faire de la Seine-Saint-Denis le territoire de l'excellence des politiques de solidarité et le territoire du lien social. En responsabilité, nous assumons le choix de regarder vers l'avenir en continuant à investir pour l'éducation, pour l'amélioration du cadre de vie et de prendre notre part aux investissements nécessaires à la bifurcation écologique.

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- D'ADOPTER ce budget primitif relatif au budget principal pour l'exercice budgétaire 2025.

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel